

DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAINT SERVAIS
du 10 avril 2025

Délibération N° : 2025 - 0402 - 06

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 3 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 15 – votants : 15.

Membres en exercice : 15	Présents : 15	Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------------------	------------------	-----------------	--------------	------------	----------------

Présents : Bernard MICHEL, Thierry MAGUEREZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Paul LAURENT, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Fabienne MADEC, Valérie PAUL, Jérôme BOITE et Virginie MASSEY.

Secrétaire de séance : Valérie PAUL

Secrétaire de séance adjoint : Isabelle CREIGNOU (Secrétaire de Mairie)

OBJET : TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les prix de location de la salle polyvalente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1)DECIDE D'APPLIQUER comme suit le tarif de location de la salle polyvalente :

TARIF LOCATION	Du 01/04/n au 30/09/n	Du 01/10/n au 31/03/n+1
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE OU GROUPEMENTS ASSIMILES :		
. Assemblée Générale, réunion, activités	Gratuit	Gratuit
. Manifestation à but lucratif (à partir de la 4 ^{ème})	110,00 €	110,00 €
PARTICULIERS OU FAMILLES DE LA COMMUNE :		
- 1 jour	155,00 €	175,00 €
- 2 jours consécutifs	245,00 €	265,00 €
- 3 jours consécutifs	330,00 €	355,00 €
- Frais en cas de désistement dans les trois mois qui précèdent la réservation	50 % du prix de la location	50 % du prix de la location

PARTICULIERS, FAMILLES, ASSOCIATIONS,
EXTERIEURS A LA COMMUNE, Y COMPRIS PARTIS
POLITIQUES :

s repas)	- Assemblée générale,	155,00 €	175,00 €
lucratif	- Manifestation à but	300,00 €	340,00 €
	- 1 jour	465,00 €	485,00 €
	- 2 jours consécutifs	705,00 €	725,00 €
	- 3 jours consécutifs	890,00 €	915,00 €
désistement dans les trois mois qui précèdent la réservation	- Frais en cas de	50 % du prix de	50 % du prix de la location
		la location	

Lors de la confirmation de la location, une caution de 1 000 € et une caution de 150 € seront réclamées à tous les réservataires, ainsi qu'un chèque représentant 50% du prix de la location. La caution de 1000,00 € sera restituée si aucune dégradation n'est relevée lors de l'état des lieux. La caution de 150,00 euros sera retenue, si le ménage n'est pas correctement fait. De plus, le réservataire devra fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile.

2)DECIDE D'APPLIQUER comme suit le tarif de location de la salle des associations :

La salle des associations ne pourra être utilisée que par les Saint-Servaisiens pour les rencontres familiales après obsèques (pour des cafés) au prix de 30 €.

Elle pourra également être proposée aux Saint-Servaisiens que si la salle polyvalente est occupée, pour un groupe de – 40 personnes le dimanche midi, au prix de 50 euros.

Le Secrétaire de Séance,
Valérie PAUL



Le Maire,
Bernard MICHEL

